AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

220C3998
MC0000031187-FS1107

30 septembre 2020

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 septembre 2020, la société civile SCI Esperanza[1] (25 chemin des Révoires, BP 10, 98001 Monaco cedex Monaco) a déclaré avoir franchi en hausse, le 29 septembre 2020, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO et détenir 1 236 355 actions SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SOCIETE ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ETRANGERS A MONACO sur le marché.

[1] Contrôlée par M. Patrice Pastor.
[2] Sur la base d'un capital composé de 24 516 661 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.